

Critères d'exclusion pour éviter les controverses

Edition Allemagne, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Autriche

La durabilité est notre credo. C'est pourquoi nous avons établi des conditions-cadres pour un investissement responsable sur le plan écologique et social, et appliquons des exclusions dans notre gamme de fonds durables afin d'éviter les controverses. Notre gamme complète de solutions durables comprend nos deux lignes de produits durables « Responsable » et « Sustainable ».

En fonction de la ligne de produits durables, nous excluons les investissements dans des entreprises et des Etats qui contribuent par leurs activités aux principaux problèmes environnementaux et/ou risques sociaux dans le monde, ou qui présentent des risques en matière de gestion d'entreprise c'est-à-dire ceux qui sont impliqués dans des pratiques commerciales et des secteurs d'activité controversés. En résumé, les principales problématiques pour nous sont les suivantes¹ :



Mise en danger de la société et de la santé

Englobe les Etats et les entreprises qui représentent une menace fondamentale pour les personnes et une coexistence pacifique sur la base de critères sociologiques.



Changement climatique

L'effet de serre causé par l'homme, principalement dû à la combustion des carburants fossiles et aux changements dans l'utilisation des terres, qui renforce l'effet de serre naturel, est considéré comme la principale cause de la progression du changement climatique. Avec nos investissements, nous en tenons compte.



Recul de la biodiversité

Outre le changement climatique, le recul de la biodiversité est considéré comme la menace écologique mondiale la plus critique que nous voulons endiguer par nos investissements.

Les critères d'exclusion sont continuellement adaptés aux nouveaux résultats et aux nouvelles normes sociales. Pour ce faire, ils sont régulièrement contrôlés en termes d'actualité et d'évolution dans les domaines correspondants. Nous nous appuyons sur des données de tiers indépendants que nous soumettons à un contrôle de plausibilité qualitatif supplémentaire. Nous utilisons notamment comme sources MSCI ESG Research et la Banque mondiale.

Critères d'exclusion basé sur SVVK-ASIR

Dans tous nos fonds sous gestion, tant active que passive, nous appliquons des critères d'exclusion basant sur l'Association suisse pour des placements de capitaux responsables (ASIR). Ces critères d'exclusion concernent principalement les fabricants d'armes prohibées (p. ex. mines antipersonnel, armes à sous-munitions et armes nucléaires ne relevant pas du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires). En outre, les obligations d'Etat de pays² que le SVVK-ASIR recommande de ne pas intégrer peuvent également être exclus. Nous nous réservons le droit, à notre seule discrétion, d'exclure ou de renoncer à exclure des entreprises supplémentaires.

Critères d'exclusion basé sur SVVK-ASIR³



- Bombes et munitions à fragmentation
 - Mines antipersonnel et mines terrestres
 - Armes biologiques et chimiques
 - Systèmes d'armes nucléaires*
 - Matériaux des armes nucléaires*
 - Uranium enrichi*
 - Armes laser aveuglantes
 - Armes incendiaires
 - Exclusions basées sur le comportement et ► violations du droit international
- Fabricants d'armes prohibées

→ Critères d'exclusion concernant les entreprises ► Critères d'exclusion concernant les Etats
* Uniquement en cas de propagation allant à l'encontre du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (Non-Prolifération Treaty, « NPT »)

Ligne de produits Responsable

Pour les fonds Responsable, nous complétons critères d'exclusion basé sur SVVK-ASIR avec des critères supplémentaires et excluons ainsi d'autres entreprises ayant des modèles d'affaires ESG critiques. Outre les fabricants d'équipements militaires, d'armes et de munitions, cela inclut les éditeurs de pornographie, l'exploitation du travail des enfants, l'extraction de charbon (> 5% du chiffre d'affaires, hors production de métaux) et les entreprises disposant de réserves de charbon (hors production de métaux). Pour les deux derniers critères d'exclusion, il est possible, à titre exceptionnel, d'investir dans les obligations vertes et durables des entreprises concernées. Les capitaux mis à disposition par le biais de ces obligations sont dédiés et servent au financement de la transition énergétique, à la réduction ou à la prévention des dommages environnementaux et climatiques ou, de manière générale, à la réalisation des objectifs de développement des Nations unies. En cas

¹ La mise en œuvre concrète des exclusions pour les différentes lignes de produits figure à la page 3

² Les pays suivants sont actuellement exclus : Afghanistan, Biélorussie, Corée du Nord, Iran, Libye, Myanmar, Russie, Soudan, Soudan du Sud, Syrie, Venezuela, Zimbabwe

³ La seule application de ces critères d'exclusion n'est pas considérée comme une approche de durabilité.

d'infractions potentielles aux principes du Pacte mondial des Nations Unies (norme des Nations Unies relative aux droits de l'homme et du travail, aux normes environnementales et à la lutte contre la corruption) que notre filtrage met en lumière, nous recherchons le dialogue dans le cadre de l'engagement et encourageons les entreprises à modifier leur comportement. Si aucun changement de comportement n'intervient dans un délai raisonnable, les placements existants sont vendus.

Critères d'exclusion Responsable supplémentaires*



- Fabrication d'armes et de munitions
- Fabrication d'équipements militaires (> 5% du chiffre d'affaires)
- Infractions au Pacte mondial des Nations Unies
- Exploitation du travail des enfants
- Production de contenu pornographique



- Extraction de charbon (> 5% du chiffre d'affaires, hors production de métaux)**
- Réserves de charbon (hors production de métaux)**

→ Critères d'exclusion concernant les entreprises ▶ Critères d'exclusion concernant les Etats

* Critères d'exclusion en plus des critères d'exclusion basé sur SVVK-ASIR

** Hors obligations vertes/durables

Ligne de produits Sustainable

Au sein de notre gamme de fonds, nos fonds Sustainable affichent le plus haut niveau de durabilité. En investissant dans des entreprises et des Etats dont le modèle d'affaires durable contribue de manière significative à la réalisation d'un ou de plusieurs des 17 objectifs de développement durable de l'ONU, nous aspirons à un rendement accompagné d'une utilité sociale.

Les critères d'exclusion sont encore plus complets que pour les solutions Responsible. Les seuils de tolérance pour les entreprises sont stricts et se situent généralement à 0% du chiffre d'affaires. En font également partie les entreprises qui utilisent le génie génétique dans le domaine de la médecine humaine. Les critères d'exclusion s'appliquent également aux entreprises qui opèrent dans la recherche sur les embryons et dans la recherche sur les cellules souches humaines à partir de clones thérapeutiques inacceptables sur le plan éthique ou qui pratiquent le traitement génétique des cellules germinales. Sont également concernés par les critères d'exclusion les producteurs de plantes, d'animaux ou de micro-organismes génétiquement modifiés qui sont disséminés de manière ciblée dans l'environnement. Dans la construction automobile, les entreprises ayant une stratégie de transition globale pour l'utilisation de modes de propulsion alternatifs respectueux du climat ne sont pas exclues.

Dans l'approche Sustainable, nous excluons également les emprunts d'Etat des pays qui ne respectent pas les droits fondamentaux de l'homme et/ou les normes écologiques de base. En matière de risques pour la société et la santé, le niveau de démocratie et de liberté de chaque pays est un critère important. Nous définissons celui-ci à l'aide de l'indice de liberté de Freedom House. Sur la base de différents paramètres, notamment les élections libres, la liberté d'expression et de religion, la liberté de réunion, l'égalité devant la loi et la garantie des droits de propriété, cet indicateur détermine les libertés civiles pertinentes dans les Etats concernés. Les pays considérés comme « non libres » sont exclus des investissements. De plus, les Etats qui présentent un niveau de corruption perçu comme élevé dans le secteur public sont exclus. Celui-ci est déterminé à l'aide de l'indice de corruption de Transparency International, qui classe les pays en fonction du

degré de corruption perçu chez les fonctionnaires et responsables politiques locaux. Les Etats dont la valeur est inférieure à 35 sont exclus en conséquence. Selon nous, l'application de la peine de mort est également incompatible avec les droits de l'homme. Nous n'investissons donc pas dans les pays qui utilisent cette pratique controversée sur les plans éthique, pénal et pratique. De même, les Etats qui utilisent plus de 4% de leur produit intérieur brut (PIB) pour leurs dépenses militaires ne font pas partie de l'univers de placement Sustainable. Par ailleurs, nous excluons les obligations de pays dont le mix énergétique repose à plus de 50% sur le nucléaire et prévoient, en plus, de développer cette part. Sont également exclus les Etats qui n'ont pas ratifié l'Accord de Paris sur le climat, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et/ou l'Accord sur l'environnement Convention on Biological Diversity (CBD) pour la protection de la biodiversité. En complément des critères d'exclusion stricts pour les entreprises et les Etats, nous soutenons le changement nécessaire en faisant exceptionnellement l'impasse sur certains critères d'exclusion et en optant pour des obligations vertes et durables à vocation ciblée, ce qui nous permet d'agir pour la transition vers des technologies plus respectueuses du climat et les financements liés à la protection de la biodiversité.

Critères d'exclusion Sustainable supplémentaires*



- Fabrication d'équipements militaires
- Exploitation d'installations nucléaires**
- Extraction d'uranium
- Construction de réacteurs nucléaires**
- Génie génétique : médecine humaine
- Fabrication de tabac et d'articles pour fumeurs
- Production d'alcool (> 5% du chiffre d'affaires)
- Jeux de hasard (> 5% du chiffre d'affaires)
- Elevage industriel
- ▶ Faible niveau de démocratie et de liberté
- ▶ Application de la peine de mort
- ▶ Budget militaire élevé (> 4% du PIB)
- ▶ Développement de l'énergie nucléaire (part totale > 50%)**
- ▶ Corruption (indice de corruption < 35)
- ▶ Etats n'ayant pas ratifié le traité sur la non-prolifération des armes nucléaires



- Extraction de charbon et de réserves de charbon**
- Exploitation de centrales à énergie fossile (> 5% du chiffre d'affaires)**
- Extraction de gaz naturel**
- Extraction de pétrole**
- Constructeurs automobiles traditionnels sans stratégie de transition complète pour l'utilisation de moteurs alternatifs plus respectueux du climat**
- Construction d'avions**
- Compagnies aériennes**
- Compagnies de croisière**
- ▶ Etats n'ayant pas ratifié l'Accord de Paris sur le climat**



- Génie génétique (dissémination d'OGM⁴)**
- Pêche et pisciculture non durables**
- Exploitation forestière non durable**
- Huile de palme non certifiée (RSPO < 50%)
- ▶ Etats n'ayant pas ratifié la Convention sur la diversité biologique (CBD)**




→ Critères d'exclusion concernant les entreprises ▶ Critères d'exclusion concernant les Etats

* Critères d'exclusion en plus des critères d'exclusion basé sur SVVK-ASIR et des critères d'exclusion de la ligne de produits Responsible

** Hors obligations vertes/durables

⁴ Organismes génétiquement modifiés

Aperçu des critères d'exclusion pour les fonds Swisscanto⁵

Ligne de produits	Traditionnelle (non durable)	Responsable ⁶	Sustainable
 <p>Mise en danger de la société et de la santé</p>	<p>Basé sur SVVK-ASIR⁶</p> <p>Fabricants d'armes prohibées : → Bombes et munitions à fragmentation → Mines antipersonnel et mines terrestres → Armes biologiques et chimiques → Systèmes des armes nucléaires⁷ → Matériaux des armes nucléaires⁷ → Uranium enrichi⁷ → Armes laser aveuglantes → Armes incendiaires → Exclusions basées sur le comportement et ► violations du droit international</p>	<p>→ Fabrication d'armes et de munitions → Fabrication d'équipements militaires (> 5% du chiffre d'affaires) → Infraction au Pacte mondial des Nations unies⁹ → Exploitation du travail des enfants → Production de contenu pornographique</p>	<p>→ Fabrication d'équipements militaires → Exploitation d'installations nucléaires¹⁰ → Extraction d'uranium → Construction de réacteurs nucléaires¹⁰ → Génie génétique : médecine humaine → Fabrication de tabac et d'articles pour fumeurs → Production d'alcool (> 5% du chiffre d'affaires) → Jeux de hasard (> 5% du chiffre d'affaires) → Elevage industriel</p> <p>► Faible niveau de démocratie et de liberté ► Application de la peine de mort ► Budget militaire élevé > 4% du PIB ► Développement de l'énergie nucléaire (part totale > 50%)¹⁰ ► Corruption (indice de corruption < 35) ► Le traité sur la non-prolifération des armes nucléaires pas ratifié</p>
 <p>Changement climatique</p>	<p>→ Extraction de charbon (> 5% du chiffre d'affaires, hors production de métaux)¹⁰ → Réserves de charbon (hors production de métaux)¹⁰</p> <p style="text-align: center;">+</p>	<p>→ Extraction de charbon et de réserves de charbon¹⁰ → Exploitation de centrales à énergie fossile (> 5% du chiffre d'affaires)¹⁰ → Extraction de gaz naturel¹⁰ → Extraction de pétrole¹⁰ → Constructeurs automobiles traditionnels sans stratégie de transition complète vers l'utilisation de moteurs alternatifs plus respectueux du climat¹⁰ → Construction d'avions¹⁰ → Compagnies aériennes¹⁰ → Compagnies de croisière¹⁰</p>	<p>► L'Accord de Paris sur le climat pas ratifié¹⁰</p>
 <p>Déclin de la biodiversité</p>		<p>→ Génie génétique : Dissémination d'OGM¹⁰ → Pêche et pisciculture non durables¹⁰ → Sylviculture non durable¹⁰ → Huile de palme non certifiée (RSPO < 50%)</p> <p style="text-align: center;">+</p>	<p>► La Convention sur la diversité biologique (CBD) pas ratifiée¹⁰</p>

→ Critères d'exclusion concernant les entreprises
 ► Critères d'exclusion concernant les Etats

⁵ Exceptionnellement, il est possible de ne pas tenir compte des critères d'exclusions dans le respect des intérêts des investisseurs, par exemple dans le cadre de placements indirects.

⁶ Les critères d'exclusion basés sur SVVK-ASIR concernent surtout les fabricants d'armes prohibées et les critères d'exclusion basés sur le comportement des entreprises et englobent également les Etats contre lesquels la Suisse a décrété un embargo complet sur les biens d'armement ou de répression.

⁷ Uniquement en cas de propagation allant à l'encontre du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (Non-Prolifération Treaty, « NPT »)

⁸ Il existe différents critères d'exclusion pour l'immobilier Responsable direct et indirect.

⁹ Norme des Nations unies sur les droits de l'homme, les droits du travail, les normes environnementales et la lutte contre la corruption. Les infractions au Pacte mondial des Nations unies sont à nouveau examinées en détail. Dans le cadre de cet engagement, nous recherchons le dialogue et encourageons les entreprises à modifier leur comportement. Si aucune modification n'est apportée dans un délai raisonnable, les placements existants doivent être vendus.

¹⁰ Les critères d'exclusion peuvent être ignorés pour les obligations vertes et durables.

Impressum

Cette brochure a été éditée par Swisscanto Asset Management International S.A. (« Swisscanto »).

Mentions légales

Le présent document est fourni à titre de publicité et d'information uniquement, est destiné à la distribution en Allemagne, en Italie, au Liechtenstein, au Luxembourg et en Autriche et ne s'adresse pas à des personnes dans d'autres pays ni à celles dont la nationalité ou le pays de domicile n'autorise pas l'accès à de telles informations en raison de la réglementation en vigueur. Sauf indication contraire, les informations se rapportent aux fonds de droit luxembourgeois gérés par Swisscanto Asset Management International S.A. (ci-après les « fonds Swisscanto »). Les produits décrits sont des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) au sens de la directive européenne 2009/65/CE, soumis au droit luxembourgeois et assujettis au contrôle de l'autorité de surveillance luxembourgeoise (CSSF). Le présent document ne constitue ni une offre de vente, ni un ordre ou une invitation à signer ou à remettre une offre de vente pour des titres quelconques. Il ne constitue pas non plus la base d'un contrat ou d'un engagement de quelque nature que ce soit. Les documents juridiques respectifs publiés (conditions contractuelles, prospectus de vente et feuilles d'informations de base [PRIIP KIID], ainsi que rapports annuels), qui peuvent être obtenus gratuitement sur swisscanto.com, sont la seule base contraignante pour l'acquisition de fonds Swisscanto. La distribution du Fonds peut être suspendue à tout moment. Les investisseurs seront informés en temps utile d'un éventuel désenregistrement. Les placements s'accompagnent de risques, notamment de fluctuations de valeur et de rendement. Les placements en monnaies étrangères sont soumis aux fluctuations de change. La performance passée ne constitue ni un indicateur ni une garantie de performance future. Les risques sont décrits dans le prospectus de vente et dans les PRIIP KID. Les informations contenues dans le présent document ont été réunies avec le plus grand soin par Swisscanto. En dépit d'une démarche professionnelle, Swisscanto ne peut garantir l'exactitude, l'exhaustivité et l'actualité des indications fournies. Swisscanto décline toute responsabilité concernant des investissements qui auraient été effectués sur la base du présent document. Ce document ne saurait délier le destinataire de la nécessité de former son propre jugement. Il est notamment recommandé au destinataire de consulter un conseiller afin de vérifier l'adéquation des informations avec sa situation personnelle, ainsi que les conséquences juridiques, réglementaires, fiscales et autres que ces informations peuvent engendrer. Il convient de lire le prospectus de vente et les PRIIP KID avant tout placement. Les produits et services décrits dans le présent document ne sont pas disponibles pour les « US Persons » telles que définies par les règlements en vigueur (notamment la Réglementation S de l'US Securities Act de 1933).

Etat des données (sauf indication contraire) : **08.2024**